

ANNEXE TECHNIQUE
Certificat d'accréditation
N° 1-2-022 REV 02

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : Activité Liquéfaction et Séparation/ Division GNL et GPL/Complexe GP1Z

Adresse : SH/Aval Complexe GP1Z.BP 39.Béthioua.Oran

Satisfait aux exigences de la norme ISO/ CEI 17025 version 2017 et aux règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'analyse physico-chimique sur le GPL, pour son site et unité technique suivants :

Site concerne	Laboratoire du complexe GP1Z. Adresse : SH/Aval Complexe GP1Z.BP 39.Béthioua.Oran Contact: Talbi Mohamed Fethi Tél: 0778 13 74 43 Fax : / E-mail : Fathi.talbimohamed@sonatrach.dz
----------------------	--

Unité technique concernée : Laboratoire de contrôle GP1Z.

- Analyse du GPL par Chromatographie en Phase Gazeuse (CPG).

L'accréditation suivant la norme ISO/CEI 17025 est la preuve que le laboratoire répond aux exigences techniques et aux exigences du système de management, nécessaires pour fournir des résultats techniquement valides (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF Juin 2020).

Date de prise d'effet le : 10/02/2021
Date de fin de validité le : 27/10/2023

Pour le Directeur Général et par délégation
Le responsable d'accréditation
BACHA Sabrina Amal

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

- **Unité technique: Laboratoire de contrôle GP1Z**

Pétrochimie/Raffinage du pétrole Analyses physico-chimiques des produits pétroliers			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Gaz du Pétrole Liquéfié (GPL)	Methane (C ₁) : de 0.01 à 100% en volume.	Chromatographie en phase gazeuse	ASTM D 2163-14 version 2019
	Ethane (C ₂) : de 0,1 à 100% en volume		
	Propane ou n-propane (C ₃) : de 0.01 à 100% en volume.		
	Isobutane ou 2-Methylpropane (iC ₄) : de 0.01 à 100 % en volume.		
	n-butane ou butane ou normal-butane(nC ₄): de 0.01 à 100%en volume.		
	Isopentane ou 2-Methylbutane (iC ₅) : de 0.01 à 100 % en volume.		
	n-pentane ou pentane ou normal-pentane (nC ₅): de 0.01 à 100 % en volume.		
	Hexane ou n-hexane (>nC ₅ ou C ₅ +): de 0.01 à 100 % en volume.		

Portée fixe : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes reconnues, décrites dans la portée d'accréditation en les respectant strictement.